

2025/

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEAUVALLON**

**SEANCE DU 25 MARS 2025
DELIBERATION N° D 2025-07**

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 mars à 18H30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, dans la Salle du Conseil, après convocations légales adressées le 12 mars, sous la direction de Monsieur Bernard RIPOCHE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 18
Etaient présents : 13
Votants : 15

Secrétaire de séance : Monsieur Gilles SANNIER

ETAIENT PRESENTS :

Maire	M. RIPOCHE
Adjointes	MME RAMERINI
Adjoint	MM. CHATELET et DURET
Conseillères Municipales	MMES DE ALMEIDA, GREGOIRE, HAMET et ROCHE
Conseillers Municipaux	MM. BENISTANT, MORIN, REVOL, SANNIER et STEVENIN

ABSENTS EXCUSES :

MME ROBERT	a donné pouvoir à	M. STEVENIN
M. CAYRAT	a donné pouvoir à	M. MORIN
MME CHALEYAT		

ABSENTS NON EXCUSÉS : MME CHANTRE – M. GARNIER

D 2025-07 - Vote du Budget Primitif 2025 du budget principal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après avoir pris connaissance des inscriptions budgétaires qui lui sont présentées,

Constatant que le Budget Primitif pour l'année 2025 s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de **1 332 147,12 €** pour la section de fonctionnement et de **1 317 367,17 €** pour la section d'investissement, détaillé comme suit :

2025/

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

CHAPITRE	BUDGET 2024	BP 2025
CHAPITRE 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	392 940,00	366 290,00
CHAPITRE 012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	508 600,00	527 910,00
CHAPITRE 014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	156 706,00	156 706,00
CHAPITRE 042 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	46 463,00	58 611,00
CHAPITRE 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	140 383,00	111 680,00
CHAPITRE 66 - CHARGES FINANCIERES	11 380,00	10 720,00
CHAPITRE 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	500,00	500,00
CHAPITRE 023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	97 921,89	99 730,12
TOTAL	1 354 893,89	1 332 147,12

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

CHAPITRE	BUDGET 2024	BP 2025
CHAPITRE 002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	169 327,89	160 000,12
CHAPITRE 042 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	77,00	77,00
CHAPITRE 70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	73 500,00	78 200,00
CHAPITRE 73 - IMPOTS ET TAXES	225 603,00	173 611,00
CHAPITRE 731 - FISCALITE LOCALE	692 579,00	721 000,00
CHAPITRE 74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	184 807,00	189 259,00
CHAPITRE 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	9 000,00	10 000,00
CHAPITRE 78 - REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	0,00	0,00
TOTAL	1 354 893,89	1 332 147,12

2025/

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

CHAPITRE	BUDGET 2024	BP 2025
CHAPITRE 040 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	77,00	77,00
CHAPITRE 13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00	24 300,00
CHAPITRE 16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	58 700,00	59 310,00
CHAPITRE 20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	11 600,00	2 088,88
CHAPITRE 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	178 511,00	377 852,00
CHAPITRE 23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	854 508,49	853 739,29
TOTAL	1 103 396,49	1 317 367,17

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

CHAPITRE	BUDGET 2024	BP 2025
CHAPITRE 001 - SOLDE D'EXECUTION REPORTE	656 805,60	832 601,05
CHAPITRE 040 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	46 463,00	58 611,00
CHAPITRE 10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	115 732,00	11 790,00
CHAPITRE 1068 - EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	100 000,00	191 472,00
CHAPITRE 13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	86 474,00	123 163,00
CHAPITRE 021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	97 921,89	99 730,12
TOTAL	1 103 396,49	1 317 367,17

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VOTE**, par chapitres et par nature, le Budget Primitif 2025 du Budget Principal, avec reprise des résultats antérieurs ;
- **DONNE** au Maire ou à son représentant, en tant que de besoin, délégation pour effectuer à l'intérieur de ces chapitres, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, tout virement de crédit qui s'avérerait nécessaire ;

2025/

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à l'intérieur de chaque section du budget principal, tant en investissement qu'en fonctionnement, tout virement de crédits de chapitre à chapitre qui s'avérerait nécessaire, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération,

- après transmission en Préfecture le **28 / 03 / 2025**
- et mise en ligne sur le site internet de la Commune le **31 / 03 / 2025**

La présente délibération qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la commune de Beauvallon, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite d'acceptation. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Pour extrait conforme.

A Beauvallon,

Le Maire,
Bernard RIPOCHE

